



Antenne de Brest des irradiés des Armes nucléaires

Contact : francis.talec@orange.fr

PV de l'Assemblée Générale du jeudi 13 Novembre 2025

Université de Bretagne Occidentale - Brest

L'AG de l'antenne des irradiés des armes nucléaires de l'Île Longue s'est tenue à Brest ce 13 novembre 2025, accueillie à l'UBO par le Pr Jorge Munoz et le chercheur Olivier Crasset qui mènent des études sur la mise en application du droit au suivi post-professionnel et post-exposition des travailleurs et travailleuses exposés à des cancérogènes dans leur activité de travail. Plus de trente personnes ont participé aux échanges et au déjeuner offert par l'association.

La matinée a été consacrée à l'exposé de Bruno Chareyron de la CRIIRAD, au débat qui a suivi puis à la conférence de presse.

Préoccupée par l'absence d'information sur l'exposition aux radiations subies au cours de l'activité de travail des pyrotechniciens, l'Association Henri Pézerat avait en 2024 sollicité la CRIIRAD (Commission de Recherche et d'Informations Indépendantes sur la RADioactivité) pour mener une étude dans le but d'apporter des réponses aux questions suivantes : À quels types de rayonnements ionisants les têtes nucléaires ont-elles exposé les pyrotechniciens ? A-t-on une bonne estimation des doses liées à l'exposition externe ? L'exposition aux rayonnements ionisants a-t-elle entraîné des risques sanitaires ? Le rapport est téléchargeable à partir du site de la CRIIRAD : <https://www.criirad.org/wp-content/uploads/2025/11/Note-CRIIRAD-25-02-Irradies-Ile-longue-VFM.pdf>

Bruno Chareyron a montré que :

- les salariés ont été exposés à des **radiations très pénétrantes** (rayonnements gamma et neutrons),
- les **niveaux de radiation** à proximité de certaines charges nucléaires étaient plus de **1 000 fois supérieurs** au niveau usuel de radiation naturelle dans l'Hexagone,
- les radiations se propageaient à **plusieurs mètres voire dizaines de mètres** des têtes,
- l'**absence d'information sur les risques** a aggravé l'exposition (certains opérateurs restaient volontairement au contact des têtes nucléaires pour se réchauffer),
- les estimations des doses subies par ces travailleurs, effectuées a posteriori par leur employeur, souffrent de **nombreuses incertitudes**,
- pour certains salariés, la dose cumulée sur l'ensemble de leur carrière atteint voire dépasse 100 millisieverts, correspondant à un **risque particulièrement élevé de cancer et autres pathologies**.

En conclusion, Bruno a insisté sur la démarche qui pourrait permettre d'aller plus loin dans l'estimation a posteriori de l'exposition professionnelle aux rayonnements. Cette démarche est la suivante : *En vue de tenter de reconstituer, de manière contradictoire, l'exposition professionnelle des opérateurs du service pyrotechnie de l'Île Longue, il conviendrait de mettre en place un groupe de travail comportant des experts militaires et du CEA, des représentants des personnels exposés et*

des scientifiques indépendants en vue d'obtenir et d'analyser les documents suivants : rapports d'incidents, rapports sur la calibration des dosimètres gamma et neutrons, données sur les spectres neutroniques en fonction des types d'armes et de leur niveau de vieillissement, données sur les conditions de travail effectives, etc.

Les informations issues de cette démarche pourraient être précieuses, non seulement pour la connaissance du passé et la conservation des traces, mais aussi par rapport aux expositions actuelles sur lesquelles aucune information ne nous a été communiquée à ce jour.

Dans l'heure qui a suivi la présentation de Bruno, des anciens de la pyrotechnie ou de leurs familles (conjointes, fils) ont témoigné de leurs conditions de travail, de l'ignorance dans laquelle ils ont été maintenus concernant les dangers de la radioactivité, du mépris ressenti alors quand certains, inquiets, posaient des questions. « Arrête de faire ton intéressant » leur était-il répondu par la hiérarchie a ainsi témoigné l'un d'eux.

Certes, suite à la réunion de CHSCT extraordinaire de 1996, le port de dosimètres a été généralisée, mais cela ne signifie pas la diminution des risques. Et, face à l'ampleur et la précocité des cancers professionnels ayant atteint les pyrotechniciens de cette période 1972-1996, la poursuite de l'activité missile jusqu'à maintenant inquiète l'association sur ses conséquences, sachant que les rayonnements ionisants sont des toxiques sans seuil. Cette inquiétude, partagée par les participants, est d'autant plus forte que le secret est la règle sur ce qui se passe aujourd'hui à l'Ile Longue.

Les journalistes présents à la conférence de presse qui a suivi ont repris les informations issues de l'étude de la CRIIRAD (voir les articles de presse de Ouest-France, du Télégramme de Brest et de Charlie Hebdo).

L'après-midi a été consacrée à la présentation, par Francis Talec, coordinateur du Collectif, du bilan des reconnaissances en maladies professionnelles, et par Me Hermine Baron, des procédures judiciaires.

Francis Talec (voir sa présentation en pièce jointe) a présenté le bilan en distinguant deux périodes : avant et après 2013, cette année-là étant la date de la création du Collectif des irradiés des armes nucléaires, antenne de l'association Henri Pézerat à Brest.

Entre 2002 et 2012, cinq travailleurs sont atteints de leucémie (à l'âge de 48, 51, 56, 57, 64), dont ils décèdent dans l'année suivant le diagnostic. Tous sont reconnus en maladie professionnelle en référence au tableau de maladie N°6. Quatre d'entre eux plaident et obtiennent la reconnaissance de la Faute Inexcusable de l'Employeur. Des cancers non inscrits sur le tableau N°6 sont purement et simplement non reconnus.

A partir de 2013, 16 anciens travailleurs de la pyrotechnie sont reconnus en maladie professionnelle pour des cancers, dont 8 hors tableaux. D'autres cancers ont été recensés mais non reconnus, dont 15 cancers de la prostate. Pourtant une importante poly-exposition aux cancérrogènes (radioactivité, amiante, béryllium, solvants, etc...) devrait être prise en compte pour les cancers de la prostate comme pour bien d'autres types de cancer apparus non seulement chez les pyrotechniciens mais chez les salariés intervenus dans l'atelier réacteur et dans la chaufferie nucléaire des SNLE.

Hermine Baron a souligné l'importance des démarches judiciaires engagées par le collectif depuis longtemps, en particulier le préjudice d'anxiété et les actions en justice pour la reconnaissance des maladies professionnelles et de la faute inexcusable de l'employeur. Rappelons la définition qu'en a donné la cour de cassation dans les arrêts concernant l'amiante de février 2002 : est coupable de faute inexcusable, l'employeur qui connaissait ou aurait dû avoir connaissance du risque, n'a pas pris les mesures visant à protéger les salariés, son obligation de sécurité étant une obligation de résultat. Hermine a souligné combien le tableau n°6 était loin de couvrir l'ensemble des maladies notoirement radio-induites. Des procédures sont actuellement en cours et des audiences prévues pour de nouveaux cas de cancers.

Dans le prolongement de ce bilan, les revendications du Collectif dans le but d'une meilleure prise en compte des risques passés et actuels ont été débattues et adoptées.

Ces revendications sont les suivantes :

- ▶ Demande de création d'une **commission d'enquête parlementaire** sur les conditions de travail et la réparation des atteintes liées au travail dans le nucléaire militaire
- ▶ La mise en œuvre d'un **suivi post-exposition et post professionnel** digne de ce nom
- ▶ L'égalité devant la loi entre victimes des conditions de production des armes nucléaires et du nucléaire civil par rapport aux victimes des essais nucléaires par **l'alignement du tableau MP n°6 sur la loi Morin**
- ▶ **L'inversion de la charge de la preuve** d'exposition et la reconnaissance **de droit de la faute inexcusable de l'employeur** pour tous les travailleurs irradiés atteints de maladie professionnelle
- ▶ La création **d'un registre de cancer du Finistère** avec reconstitution du parcours professionnel de chaque personne atteinte de cancer
- ▶ Dans **une perspective de prévention**, tous les actuels travailleurs de l'Ile Longue, salariés, sous-traitants ou intérimaires de Naval Group, doivent être informés et protégés à la mesure des dangers

En soirée, avait lieu à l'université une conférence sur la désinformation dans le nucléaire civil et militaires coordonnée par Jorge Munoz, Professeur de sociologie à l'université de Bretagne occidentale. Bruno Chareyron a présenté son ouvrage paru récemment : « *Le Nucléaire une énergie vraiment sans danger ?* » (Dunod, 2025). Annie Thébaud-Mony a rappelé l'historique de la désinformation des effets sanitaires du nucléaire.

Pierre Pézerat, réalisateur, a fait un reportage de cette assemblée considérée par toutes et tous comme un moment important de mise en évidence des luttes menées par le collectif avec le soutien des avocats et des militants de l'association Henri Pézerat.
<https://vimeo.com/1139280267?share=copy&fl=sv&fe=ci>

Bruno Chareyron a été interviewé par la radio Breizh-Izel, le matin même.

<https://www.francebleu.fr/emissions/l-invite-actu-ici-breizh-izel/ile-longue-la-nouvelle-etude-qui-prouve-l-irradiation-des-travailleurs-du-nucleaire-presentee-ce-jeudi-a-brest-4097725>

En pièce jointe les présentations et les articles de presse.